

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 3 juin 2019** à 19 :30 heures.

Étaient présents :

Mesdames	Johanne Pelletier	Messieurs	Pier-Alexandre Caron
	Marilyn Fortin		Julien A. Caron
			Jocelyn Caron
			Philippe Mainguy

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Madame Denise Deschênes, mairesse.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et mentionne les points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

107-06-2019

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Madame Johanne Pelletier
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Questions du public/Suivi
4. Procès-verbaux du 6 mai & du 23 mai 2019
 - 4.1 Acceptation
5. Administration générale
 - 5.1 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2018
 - 5.2 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Exercice financier 2018/Facture
6. Transport
 - 6.1 Liste des travaux réalisés/Mai 2019
 - 6.2 Fauchage des chemins/Demande de soumissions
 - 6.3 Demande/Club du Lac Bringé
7. Aménagement, urbanisme et développement
 - 7.1 Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 282
 - 7.2 Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 283
 - 7.3 Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 284
 - 7.4 Projet de centre de bouillage d'eau d'érable/Subvention démarrage d'entreprise
8. Loisirs et culture
 - 8.1 Presbytère du Lac-des-Plaines/Démolition/Soumission

9. Subvention, cotisation & appui
 - 9.1 Festival familial/Tournoi de balle/Demande de commandite
 - 9.2 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie/Participation de Mme Marie-Ève Proulx, députée/Demande de don
 - 9.3 Fabrique de St-Cyrille/Contribution municipalité/Taxes municipales
 - 9.4 École secondaire Bon-Pasteur/Gala Méritas/Participation financière
 - 9.5 Activité spéciale à St-Cyrille/Camp de jour de L'Islet 2019/Demande
10. Correspondance
11. Varia
12. Comptes payés et à payer
 - 12.1 Acceptation
13. Période de questions
14. Levée de la séance

3. Questions du public/Suivi

Un suivi a été fait par madame la mairesse concernant les questions et les demandes formulées à la période de questions de la séance précédente.

Elle rappelle aux citoyens présents que, suite à l'appel d'offres pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables, c'est un nouvel entrepreneur qui effectue ce travail sur le territoire, soit l'entreprise *Services Sanitaires A. Deschênes inc.* La première cueillette avec cette entreprise a été faite le lundi 3 juin, mais à compter du 11 juin prochain, la collecte des déchets et de la récupération, en alternance, s'effectuera le mardi comme par les années passées. Un retour est fait à l'horaire habituel.

4. Procès-verbaux du 6 mai & du 23 mai 2019

4.1 Acceptation

108-06-2019

Procès-verbaux/6 mai & 23 mai 2019/Adoption.

Il est proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy
Et unanimement résolu : -

QUE les procès-verbaux du 6 et 23 mai 2019 soient acceptés tel que rédigés.

5. Administration générale

5.1 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2018

109-06-2019

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2018.

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce rapport est remise à chacune des personnes présentes dans la salle ;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse fait la lecture à voix haute de son rapport ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Madame Johanne Pelletier
Et unanimement résolu : -

D'accepter le rapport déposé par Mme Denise Deschênes, mairesse, sur les faits saillants du rapport financier 2018 ainsi que du rapport du vérificateur externe.

5.2 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Exercice financier 2018/Facture

110-06-2019

Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Exercice financier 2018/Facture.

Il est proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

D'accepter les honoraires professionnels de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, comptables au montant de 7 128,45 \$ incluant les taxes pour la préparation et la présentation des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

6. Transport

6.1 Liste des travaux réalisés/Mai 2019

Réseau routier/Liste des travaux réalisés/Mai 2019.

À titre informatif, madame la mairesse indique les principaux travaux réalisés au cours du mois de mai 2019 :

- Grattage des chemins en gravier ;
- Réparation d'asphalte ;
- Entretien des pompes des postes de pompage du réseau d'eaux usées ;
- Participation à différentes formations.

6.2 Fauchage des chemins/Demande de soumissions

111-06-2019

Fauchage des chemins/Demande de soumissions.

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de fauchage de bordures de chemins à exécuter dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron
Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy
Et unanimement résolu : -

QUE des offres de services soient demandées auprès de deux (2) entreprises locales spécialisées pour ces travaux.

6.3 Demande/Club du Lac Bringé

112-06-2019

Demande/Club du Lac Bringé.

CONSIDÉRANT la réception de la correspondance de Mme Micheline Bernier, présidente du Club du Lac Bringé, ayant pour objet une demande de gravier et le passage de la gratte par un employé de la municipalité pour la route du Lac-Bringé afin de la maintenir en bon état ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

D'acquiescer à la demande du Club du Lac Bringé en leur fournissant 3 voyages de gravier ainsi que le nivelage de la route du Lac-Bringé par un employé de la municipalité.

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 282

113-06-2019

Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 282.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire du terrain identifié par le lot # 6 260 282 ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est enclavé et que la municipalité n'a aucun intérêt à en demeurer le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est en continuité avec les lignes de lots de la propriété sise au 236, rue Principale appartenant à M. Jean-Paul Bourque ;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire s'est montré intéressé par la proposition de la municipalité qui lui a offert de lui vendre ledit terrain ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy

Appuyé par : Madame Marilyn Fortin

Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard procède à la vente du terrain identifié par le lot # 6 260 282, d'une superficie de 1 057,90 mètres carrés, à M. Jean-Paul Bourque au coût équivalent à la valeur de l'évaluation municipale, soit au montant de 2 400 \$ plus taxes.

QUE l'acquéreur assume les frais de notaire se rattachant à cette transaction.

QUE madame Denise Deschênes, mairesse ainsi que madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard le contrat à intervenir dans cette affaire.

7.2 Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 283

114-06-2019

Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 283.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire du terrain identifié par le lot # 6 260 283 ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est enclavé et que la municipalité n'a aucun intérêt à en demeurer le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est en continuité avec les lignes de lots de la propriété sise au 240, rue Principale appartenant à Mme Johanne Pelletier et M. Jacques Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires se sont montrés intéressés par la proposition de la municipalité qui a offert de leur vendre ledit terrain ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron

Appuyé par : Madame Marilyn Fortin

Et résolu à l'unanimité des conseillers excluant la conseillère #2 qui s'abstient de participer aux discussions sur le sujet et ne prend pas part à cette décision : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard procède à la vente du terrain identifié par le lot # 6 260 283, d'une superficie de 727,80 mètres carrés, à Mme Johanne Pelletier et M. Jacques Gagnon au coût équivalent à la valeur de l'évaluation municipale, soit au montant de 1 600 \$ plus taxes.

QUE l'acquéreur assume les frais de notaire se rattachant à cette transaction.

QUE madame Denise Deschênes, mairesse ainsi que madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard le contrat à intervenir dans cette affaire.

7.3 Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 284

115-06-2019

Vente/Terrain de la municipalité/Lot # 6 260 284.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard est propriétaire du terrain identifié par le lot # 6 260 284 ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est enclavé et que la municipalité n'a aucun intérêt à en demeurer le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est en continuité avec les lignes de lots de la propriété sise au 242, rue Principale appartenant à Mme Ève Pellerin et M. Joël Michaud ;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires se sont montrés intéressés par la proposition de la municipalité qui a offert de leur vendre ledit terrain ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Appuyé par : Monsieur Philippe Mainguy

Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard procède à la vente du terrain identifié par le lot # 6 260 284, d'une superficie de 881,70 mètres carrés, à Mme Ève Pellerin et M. Joël Michaud au coût équivalent à la valeur de l'évaluation municipale, soit au montant de 2 000 \$ plus taxes.

QUE l'acquéreur assume les frais de notaire se rattachant à cette transaction.

QUE madame Denise Deschênes, mairesse ainsi que madame Carole St-Hilaire, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard le contrat à intervenir dans cette affaire.

7.4 Projet de centre de bouillage d'eau d'érable/Subvention démarrage d'entreprise

116-06-2019

Projet de centre de bouillage d'eau d'érable/Subvention démarrage d'entreprise.

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de M. André Bonenfant par laquelle il fait connaître son intérêt d'acquérir des terrains vacants appartenant à la Municipalité et qui sont situés à l'entrée du village dans le but d'y ériger son entreprise pour y exploiter un centre de bouillage d'eau d'érable de grande capacité ;

CONSIDÉRANT QUE par sa lettre, M. Bonenfant a également formulé à la Municipalité une demande d'aide financière afin de l'aider à démarrer ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de centre de bouillage d'eau d'érable générera plusieurs nouveaux emplois au cours de la saison des sucres ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet représente une excellente nouvelle pour la vitalité économique sur le territoire et une visibilité intéressante pour Saint-Cyrille-de-Lessard ;

CONSIDÉRANT le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à accorder une aide financière qui n'excède pas la valeur de l'évaluation municipale desdits terrains concernés, lorsque celle-ci sera connue, selon les modalités prévues à la présente résolution ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron
Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard accepte d'accorder une aide financière à l'entreprise de M. André Bonenfant pour une somme qui n'excède pas la valeur de l'évaluation municipale des terrains concernés conditionnellement à l'acquisition par celle-ci desdits terrains et par la réalisation de son projet d'exploitation d'un centre de bouillage d'eau d'érable sur ce site.

QUE cette aide financière soit versée à compter de la signature de l'acte de vente devant notaire.

QUE M. André Bonenfant s'engage, au nom de son entreprise, à remettre le montant de l'aide financière en totalité à la Municipalité advenant que le projet de centre de bouillage d'eau d'érable est dans l'impossibilité de se concrétiser.

8. Loisirs et culture

8.1 Presbytère du Lac-des-Plaines/Démolition/Soumission

117-06-2019

Presbytère du Lac-des-Plaines/Démolition/Soumission.

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution #099-05-2019 adoptée le 6 mai dernier, le conseil municipal a pris la décision de procéder à la démolition du presbytère du Lac-des-Plaines pour la sécurité des gens et des lieux ;

CONSIDÉRANT QU'après discussion sur la façon de faire pour réaliser cette tâche, il a été convenu de demander une soumission à l'entreprise *Excavation Louis Richard inc.* pour évaluer les coûts afférents à l'exécution de ces travaux ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy
Appuyé par : Monsieur Julien A. Caron
Et unanimement résolu : -

DE mandater, en premier lieu, *Cytech Corbin inc.* à enlever les fils raccordant le bâtiment du presbytère au réseau électrique.

D'accepter la soumission de l'entreprise *Excavation Louis Richard inc.* au montant de 4 846,20 \$ taxes incluses pour la démolition complète du presbytère du Lac-des-Plaines, le transport et la disposition de tous les rebuts dans le respect de la réglementation en vigueur et la remise en bon état du terrain.

DE demander à l'entrepreneur de fournir les bons de pesée en lien avec la disposition des rebuts.

9. Subvention, cotisation & appui

9.1 Festival familial/Tournoi de balle/Demande de commandite

118-06-2019

Festival familial/Tournoi de balle/Demande de commandite.

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le 25^e Festival familial du tournoi de balle qui aura lieu les 16, 17 et 18 août 2019 ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Jocelyn Caron

Appuyé par : Monsieur Pier-Alexandre Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers excluant la conseillère #6 qui s'abstient de participer aux discussions sur le sujet et ne prend pas part à cette décision : -

D'acquiescer à leur demande en leur accordant un appui financier de catégorie Platine, soit un montant de 300 \$ pour le Festival familial du tournoi de balle édition 2019.

9.2 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie/Participation de Mme Marie-Ève Proulx, députée/Demande de don

119-06-2019

1000 km du Grand défi Pierre Lavoie/Participation de Mme Marie-Ève Proulx, députée/Demande de don.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du Grand défi Pierre Lavoie consiste à faire prendre conscience à la population de l'importance de l'activité physique et des saines habitudes de vie et de l'encourager à pratiquer davantage de sport ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud, a accepté de relever l'épreuve du 1 000 kilomètres du Grand défi Pierre Lavoie qui se tiendra les 13, 14, 15 et 16 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet événement cycliste, Mme Proulx amasse des dons qu'elle versera à l'école primaire de Saint-Cyrille, laquelle pourra ainsi financer des projets favorisant les saines habitudes de vie auprès de ses élèves ;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise d'une lettre, madame la Députée invite la Municipalité à appuyer cet important mouvement de virage santé qu'est le Grand défi Pierre Lavoie et à soutenir les élèves de l'école de Saint-Cyrille en offrant un don ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Julien A. Caron

Appuyé par : Madame Johanne Pelletier

Et unanimement résolu : -

D'autoriser le versement d'un don au montant de 750 \$ au Grand défi Pierre Lavoie au profit de l'école de Saint-Cyrille.

9.3 Fabrique de St-Cyrille/Contribution municipalité/Taxes municipales

120-06-2019

Fabrique de St-Cyrille/Contribution municipalité/Taxes municipales.

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} octobre 2013, le conseil municipal a adopté la résolution #184-10-2013 par laquelle la municipalité s'engageait à remettre, à titre de don, une somme de 1 000 \$ par année à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Cyrille pour les soutenir dans leurs efforts à maintenir leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par une lettre datée du 27 mai 2019, la Fabrique de Saint-Cyrille demande à la municipalité une majoration de son don annuel ;

CONSIDÉRANT QUE les obligations financières de la Fabrique ne cessent de croître, notamment en ce qui a trait aux taxes municipales à payer qui sont plus élevées étant donné qu'il y a maintenant les services d'aqueduc et d'égout qui sont facturés ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique joue un rôle important dans le milieu et que l'état de leurs finances est plutôt précaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal convient qu'il y a lieu d'apporter un ajustement au don accordé à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Cyrille pour l'année 2019;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Marilyn Fortin
Appuyé par : Monsieur Jocelyn Caron
Et unanimement résolu : -

D'annuler la résolution # 184-10-2013 adoptée le 1^{er} octobre 2013.

DE consentir une somme de 2 117,31 \$, équivalent au montant des taxes municipales de l'année 2019, en guise de don à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Cyrille pour la présente année.

QUE ce don ne sera pas récurrent à chaque année, la Fabrique devra en faire la demande et cette dernière sera considérée par les membres du conseil.

9.4 École secondaire Bon-Pasteur/Gala Méritas/Participation financière

121-06-2019

École secondaire Bon-Pasteur/Gala Méritas/Participation financière.

CONSIDÉRANT la demande de participation financière pour le Gala Méritas de l'école secondaire Bon-Pasteur qui se tiendra le 6 juin prochain ;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Philippe Mainguy
Appuyé par : Madame Johanne Pelletier
Et unanimement résolu : -

D'octroyer une somme de 50 \$ à titre de contribution pour le Gala Méritas de l'école secondaire Bon-Pasteur de L'Islet.

9.5 Activité spéciale à St-Cyrille/Camp de jour de L'Islet 2019/Demande

Activité spéciale à St-Cyrille/Camp de jour de L'Islet 2019/Demande.

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

10. Correspondance

- Lettres de citoyens pour formuler différentes plaintes (nuisances, entretien des chemins, travaux suite à un permis de rénovation).
- Lettre «Opposition au projet de centre de bouillage»

11. Varia

Aucun sujet n'est ajouté.

12. Comptes payés et à payer.

12.1 Acceptation

122-06-2019

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Jocelyn Caron
Appuyé par : Madame Marilyn Fortin
Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée du 3 juin 2019 au montant total de 89 471,11 \$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière par intérim certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

13. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

14. Levée de la séance.

123-06-2019

Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron que la séance soit levée. Il est 20h45.

Denise Deschênes, mairesse

Carole St-Hilaire, d.g./secrétaire
trésorière par intérim